

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

L'AN deux mil vingt-deux, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VARNES-SUR-MORGE, dûment convoqué le 17 janvier, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier MICHEL, Maire.

Heure du début de la séance : 18h30

PRÉSENTS :

MICHEL. D, ROULIN. F, SALGUES. J, FAYE. F, MARQUANT. B, GRIMBERG. B, MEYER. J.F, FERNANDEZ. S, GROSS. M.

ABSENTS représentés :

M. Hervé LE CLANCHE, conseiller - *A donné pouvoir à Bruno GRIMBERG*

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mr Franck ROULIN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Délibération 02-24-2022-01 : Vote du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- ♦ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- ♦ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.
- ♦ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 02-24-2022-02 : Vote du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Franck ROULIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Didier MICHEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES 2021	39 941.24	185 793.09	225 734.33
RECETTES 2021	65 383.89	245 189,52	310 573.41
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	25 442.65	59 396.43	84 839.08
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	31 122.58	124 384.33	155 506.91
RESULTAT DE CLOTURE 2021	56 565.23	183 780.76	240 345.99
BALANCE DES RAR	2 250.00		2 250.00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2021	58 815.23	183 780.76	242 595.99

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 24 février 2022 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Monsieur Didier MICHEL, Maire, s'étant retiré, le compte administratif 2021 est soumis au vote du Conseil Municipal est l'approuvé à l'unanimité :

Résultat du vote : Pour : 9 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 02-24-2022-03 : Convention éclairage solaire « Rue des Coteaux de la Morge »

Vu la délibération du 15 décembre 2008 transférant au SIEG la compétence Eclairage Public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le devis du SIEG pour la réalisation de travaux d'éclairage public « Rue des Coteaux de la Morge » et transférant la réalisation de ces travaux par Eiffage Energie Système à RIOM,

Le SIEG demande la signature de la convention de financement de travaux d'Eclairage Public d'intérêt communal. Cette convention permettra l'apurement des comptes avec le syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve la signature de la convention de financement de travaux d'Eclairage Public d'intérêt communal, complément éclairage « Rue des Coteaux de la Morge »
- Autorise Monsieur le Maire Didier MICHEL à signer cette convention.

Résultat du vote : Pour : 10 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 02-24-2022-04 : Projet « mini-stadium » : Plan de financement prévisionnel et demande de subvention

Monsieur Bruno GRIMBERG, 2ème adjoint présente au Conseil municipal le projet de création d'un « Mini-stadium » communal.

Ce nouvel équipement permettra d'enrichir l'offre d'activités proposée aux jeunes de la commune, d'encourager la pratique physique et sportive et de créer un nouveau lieu de rencontre.

Le programme de travaux :

Prévoit la création d'une plateforme en enrobé (devis établi par la Société EUROVIA Vinci de Clermont-Ferrand) pour 20 662.22.00 € HT, ainsi que la fourniture et la pose du city stade pour 36 738.00 € HT (devis établi par la Société ESA Sports de Roanne).

Le coût global de l'opération, assistance à maîtrise d'ouvrage incluse, est estimé à : 57 400.22 € HT.

Monsieur Bruno GRIMBERG, adjoint propose au Conseil de délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

-Etat via ANS (Agence National du Sport) :	34 440.13 € (60%)
-FIC (Département du Puy de Dôme)	11 480.04 € (20%)
Sous-total aides publiques :	45 920.17 € (80%)
Autofinancement commune :	11 480.04 € (20%)

Suite à l'exposé de Monsieur Bruno GRIMBERG et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la création d'un « mini-stadium » pour un montant de : 57 400.22 € HT,

- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022,
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Résultat du vote : Pour : 10 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Heure de fin de la séance : 20h40

Questions diverses :

Le Comice Agricole organise une foire de printemps avec une exposition/concours d'animaux le samedi 26 mars 2022, la Commune étant adhérente, il à été proposé d'offrir un repas pour deux personnes au restaurant « Aux p'tis Creux », permettant de récompenser un exposant.

Abri de bus au « Soleil Levant » :
En attente du retour de RLV Mobilités.

La Commune souhaiterait rendre hommage et de son vivant à Monsieur Jussy en donnant son nom à la Salle des Fêtes

SÉANCE DU 24 FEVRIER 2022

Liste des délibérations adoptées :

02-24-2022-01 : Vote du compte de gestion 2021

02-24-2022-02 : Vote du compte administratif 2021

02-24-2022-03 : Convention éclairage solaire « Rue des Coteaux de la Morge »

02-24-2022-04 : Projet « mini-stadium » : Plan de financement prévisionnel et demande de subvention

Signature des membres présents :

Nom Prénom	Signature	Observations
MICHEL Didier		
ROULIN Franck		
GRIMBERG Bruno		
MEYER Jean-François		
FAYE Floriane		
SALGUES Julien		
GROSS Matthieu		
MARQUANT Benjamin		
FERNANDEZ Sophie		
LE CLANCHE Hervé		GRIMBERG Bruno

Compte rendu affiché le 28 février 2022